

Intitulé de l'UE	Droit privé I
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	37.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit civil	37.5h	Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit civil : 32h de théorie, 5.5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit civil : Français

Connaissances et compétences préalables
Aucune

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue. • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systématique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion ◦ Organiser son travail afin de respecter les délais • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Acquis d'apprentissage spécifiques
Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable :

- d'utiliser et d'évaluer les mécanismes fondateurs du droit des obligations ;
- de lire, comprendre et évaluer la pertinence des décisions de jurisprudence analysées au cours ;
- d'utiliser le code civil, en ses articles relatifs au droit des obligations;
- de transposer les connaissances acquises en droit des obligations aux autres branches du droit privé;
- de développer une vision critique de droit des obligations, tant au regard de ses objectifs initiaux que de son adéquation avec la société actuelle.

Contenu de l'AA Droit civil

Le cours porte essentiellement sur l'étude des mécanismes relatifs aux obligations contractuelles.

Il est articulé autour du plan suivant:

1. Introduction historique et mise en perspective des objectifs du codificateur à travers le droit des obligations;
2. Définition, typologie des contrats et des obligations ;
3. Etude des obligations à sujets multiples ;
4. Approche statique de la formation d'un contrat :
 - étude du consentement (et des vices qui l'affectent) ;
 - étude de la notion de cause ;
 - étude de la notion d'objet.
5. Approche dynamique de la formation d'un contrat
6. Etude approfondie des grands principes du droit des obligations:
 - convention loi
 - exécution de bonne foi des conventions
 - consensualisme
 - autonomie de la volonté

De manière transversale, une attention particulière sera apportée à la question de l'abus de droit et à la question du rôle des juges.

De manière transversale également, une attention particulière sera apportée aux définitions, mécanismes, principes susceptibles d'être modifiés/introduits à l'occasion de la future réforme du droit des obligations.

Méthodes d'enseignement

Droit civil : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas

Supports

Droit civil : notes de cours, décisions de jurisprudence vues au cours

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Droit civil : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit civil :

Chaque étudiant devra réaliser une vidéo, de 6 à 7 minutes, dans le cadre de laquelle il analysera une problématique abordée au cours, tout en veillant à insérer, dans sa réflexion, un élément neuf (non abordé au cours). Cette réalisation sera évaluée et comptera pour 30% de la note finale.

Un test informatisé de vérification des compétences "techniques" devra également être réalisé, sur Moodle, hors session. Ce test comptera pour 20% de la note finale.

Chaque étudiant devra présenter, en session, un examen oral qui comptera pour 50% de la note finale. Cet oral portera sur la totalité de la matière vue au cours.

La non participation à une seule des ces 3 modalités d'évaluation entraîne la note de zéro pour l'ensemble de l'examen.

Année académique : **2020 - 2021**